

**CIRCULAIRE 126-22**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2022

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE  
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

**CREDIT SUISSE SECURITIES (USA) LLC**

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») tiendra une audition le **1<sup>er</sup> décembre 2022 à 9h30 a.m. par vidéoconférence**, afin de se prononcer sur l'acceptation d'une entente de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Credit Suisse Securities (USA) LLC (« **CSSU** »), suite au dépôt d'une plainte disciplinaire contre CSSU.

L'entente de règlement proposée concerne les allégations suivantes :

1. Durant la période du 19 mai 2011 au 10 septembre 2020, CSSU a contrevenu à l'article 6366 A) (article 3.4 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) – « Accès à la négociation automatisée » et à l'article 7403 (article 3.400 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) – « Demande d'approbation à titre de personne approuvée » des Règles de la Bourse (les « Règles »), en donnant accès à cinq (5) de ses employés, pour diverses périodes variant entre 45 jours et 3 258 jours, au système de négociation électronique de la Bourse sans avoir obtenu l'approbation préalable de la Bourse ;
2. Durant la période du 19 mai 2011 au 10 septembre 2020, CSSU a contrevenu à l'article 3011 (article 3.100 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) – « Surveillance et conformité » en n'établissant pas et en ne maintenant pas un système de supervision des activités de chaque employé raisonnablement conçu pour assurer la conformité aux Règles et Politiques de la Bourse, plus spécifiquement en n'établissant pas de politiques et procédures pour assurer que seul son personnel désigné et approuvé par la Bourse, et ayant reçu la formation requise, ait accès au système de négociation électronique de la Bourse.;

Conformément à l'article 4.302 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Jean-Pierre St-Cyr, conseiller juridique principal, affaires légales et réglementaires au (514) 829-4034 ou par courriel à l'adresse [jean-pierre.st-cyr@tmx.com](mailto:jean-pierre.st-cyr@tmx.com).

Adam Allouba  
Chef des affaires juridiques